

L'organisation internationale de la Francophonie : Instrument de Developpement ou de Dependance

Clement Stephane Dali

Laboratoire du Changement Social et Politique (LCSP)

l'Université Paris Diderot.

Email address: clement.dali@etu.univ-paris-diderot.fr.

Résumé

S'interrogeant sur l'encastrement de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans l'ordre hégémonique mondial, l'article entreprend une analyse de discours de ladite organisation à la fois dans une approche foucauldienne et diachronique et une approche comparative et synchronique. En effet, prendre au sérieux les discours des institutions, notamment dans le cadre postcolonial est un filon heuristique idoine pour dépasser – et non, nécessairement contredire – la sociologie spontanée secrétée par l'action militante. Nous établissons ainsi une contradiction flagrante entre deux types de discours, d'une part celui qui est produit par l'Organisation de la Francophonie sur la Francophonie et d'autre part celui produit par l'Etat français sur la Francophonie. Lorsque le premier est envisagé sur le mode du vivre ensemble, le second a pour matrice une volonté de dominer dont l'origine est d'essence coloniale. L'article contribue ainsi à alimenter les réflexions sur la refonte et le renouvellement des relations postcoloniales en mettant en cause la pertinence de l'engagement des ex-colonisés dans des dispositifs de pouvoir qui favorisent leur assujettissement.

Mots clés: *Ordre hégémonique, analyse foucauldienne, cadre postcolonial, Organisation des pays francophones, domination coloniale*

Abstract

Questioning the embedding of the International Organization of the Francophonie in the global hegemonic order, the article undertakes a discourse analysis of the organization in both a Foucauldian and diachronic approach and a comparative and synchronic approach. Indeed, taking the institutions' discourses seriously, especially in the postcolonial framework, is a good heuristic way to go beyond – and not necessarily to contradict – the spontaneous sociology secreted by militant action. We thus establish a flagrant contradiction between two types of discourse, on the one hand that produced by the Organization of the Francophonie on the Francophonie and on the other hand that produced by the French State on the Francophonie. When the first is envisaged on the mode of living together, the second has for matrix a will to dominate whose origin is of colonial essence. The article thus contributes to fueling reflections

on the recasting and renewal of postcolonial relations by questioning the relevance of the ex-colonizeds' commitment to power systems that favor their subjugation.

Key words: *Hegemonic order, Foucauldian analysis, postcolonial framework, Organisation of Francophone countries, colonial domination*

Introduction

Les réflexions qui vont suivre s'inscrivent dans le cadre plus large des questions relatives au développement entre ex-puissances colonisatrices et territoires étatiques postcolonisés. L'Organisation Internationale de la Francophonie, en tant que cadre institutionnel va nous permettre de circonscrire le champ, au demeurant très vaste, desdites réflexions. Il convient donc avant tout de présenter succinctement l'OIF.

Créée en 1970 sous le nom d'Agence de coopération culturelle et technique, son but initial est de promouvoir « *le développement d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques, et par là au rapprochement des peuples* »¹². Peu active dans ses premières années, cette agence va gagner en complexité institutionnelle et s'étaler en pseudopodes pour devenir en 1997, l'Organisation Internationale de la Francophonie dans sa forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Ainsi, alors qu'elle se consacrait à ses débuts à servir de plateforme centralisant les différentes formes d'aides que la France offrait dans le domaine culturel à ses ex-colonies, elle a peu à peu intégré des thématiques plus larges au nombre desquels figure en bonne place la question du développement.

Le premier aspect de notre travail sera donc d'étudier dans le discours officiel de l'OIF, l'articulation qui se fait entre les notions de développement et celle de communauté linguistique – ce qu'elle est à la base –. Son second aspect sera de confronter ce discours de l'OIF sur la Francophonie à celui des officiels de l'Etat français. Le but étant de souligner une dualité, voire une non-superposabilité de ces deux types de discours.

La question de recherche qui est la nôtre dérive donc de cette intuition de départ, et peut se formuler ainsi : *le discours sur le développement tenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie n'est-il pas contredit par le discours français sur la Francophonie ?* La confrontation de ces deux ordres de discours se trouve être le moyen que nous comptons utiliser pour répondre à cette question que nous nous sommes donné mais qui s'impose aussi à nous.

Notre hypothèse de départ est de considérer l'Organisation Internationale de la Francophonie comme une fractale régionalisée et institutionnalisée du système-monde. En tant que tel, elle participe au maintien, à la circulation et à la production continuée

1 Article 1 de l'annexe à la Convention portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

2 Le préambule de l'accord énonce que c'est la conscience d'un usage commun de la langue française qui les incite parties à s'associer.

d'un ensemble de normes et de valeurs qui ont pour but *in fine* de garantir la place hégémonique et centrale de certains Etats du Nord ; place occupée dans le cadre de l'OIF par la France.

Avant d'arriver à la présentation de notre corpus, il importe de préciser la démarche conceptuelle qui va sous-tendre notre travail. Ce que nous entendons ici par *discours* est à prendre au sens le plus foucauldien du terme. Judith Revel, dans *Le vocabulaire de Foucault* écrit :

« *Le discours désigne en général chez Foucault un ensemble d'énoncés qui peuvent appartenir à des champs différents mais qui obéissent malgré tout à des règles de fonctionnement communes. Ces règles ne sont pas seulement linguistiques ou formelles, mais reproduisent un certain nombre de partages historiquement déterminés (par exemple le grand partage raison/déraison) 1* « *ordre du discours* » *propre à une période particulière possède donc une fonction normative et réglée et met en œuvre des mécanismes d'organisation du réel à travers la production de savoirs, de stratégies et de pratiques* » (Revel, 2009)

Comme on le verra, les *énoncés* formant dans notre cas le discours sont les propositions les plus récurrentes constituant les fonds argumentatifs l'OIF et de l'Etat français. Ils sont performatifs – au sens où ce qu'ils *disent* se matérialisent dans le champ des relations internationales –, et tout comme le discours de la psychiatrie établit une ligne de partage entre la conscience pathologique et la conscience saine, les discours que nous étudierons ont pour fonction de créer des ensembles étatiques homogènes qui se structurent différemment selon que l'on se place au niveau de l'Organisation Internationale de la Francophonie ou de l'Etat français. Ces ensembles sont relativement étanches et ont pour but de créer au sein du système des relations internationales les conditions propitiatoires à leur prospérité et/ou puissance. Or comme nous le verrons, l'ensemble silhouetté du point de vue de l'Etat français s'emboîte dans celui de l'OIF et agit comme une matrice spectrale qui surdétermine ses intérêts propres par rapport à ceux de l'organisation. Il ne s'agira donc pas d'une analyse de discours lexicométrique ni même structurale mais d'une approche comparative et généalogique. Par approche comparative, il s'agira de montrer une continuité disjonctive de type contraposée entre les deux discours. Considérons un instant *P* comme étant le discours de la France sur la Francophonie et *Q* celui de l'OIF sur la Francophonie. Admettons que *P* soit la condition nécessaire de *Q*, si bien que les propriétés de *P* sont les mêmes que celles de *Q*³. Les règles de la logique classique posent que l'implication *si non-Q alors non-P* est la contraposée de *si P alors Q*. Plus concrètement, cela revient à dire que les propriétés de *P* sont partagées par *Q* et que

3 Cet a priori que nous admettons ici est explicité par le pendant généalogique de notre approche.

celles qui manquent à *Q* manquent nécessairement à *P*. Or comme nous le mentionnons tantôt, il existe entre les deux discours, une continuité disjonctive de telle sorte qu'on obtient l'implication contre-intuitive *si non-Q alors P*. Quant à l'approche généalogique d'inspiration foucauldienne, elle est complémentaire de l'approche comparative et lui est d'ailleurs nécessaire ; c'est par elle que nous établirons la continuité et la persistance de dispositifs de pouvoirs anciens. Elle est diachronique et tend à prouver l'existence de liens là où on verrait autrement du discontinu, tandis que l'approche comparative est synchronique et tend à montrer la non-superposabilité.

Notre corpus se composera pour la première partie de la parole officielle de l'OIF lorsque cette institution se réfère à sa propre existence, à son but et à sa vocation. Cette parole officielle est redondante et a peu varié dans le temps, se contentant de se réactualiser en fonction des conjonctures politiques, de telle sorte que nous pensons que même une sélection aléatoire pourrait donner un aperçu fidèle de ce discours. Il sera porté une attention particulière aux discours des Secrétaires généraux, aux rapports de la Conférence ministérielle de la Francophonie ainsi qu'aux textes juridiques. Dans la seconde partie de notre travail, nous étudierons le rapport intitulé *La Francophonie et la Francophilie, moteurs de croissance durable*. La pertinence du choix de ce rapport s'explique par la nature même de type de documents que constituent les rapports officiels. Ces documents présentent le double avantage d'être produits par le centre du pouvoir exécutif sans engager la responsabilité de ce dernier. Le rapport ainsi considéré, même s'il est soumis dans une certaine mesure à la publicité est l'expression même d'une parole confidentielle, qui peut sans risque d'être contredite dans l'immédiateté, planifier et rationaliser toute la volonté de puissance de l'Etat. Piloté par Jacques Attali, le rapport qui nous occupera est le fruit d'une étude initiée par le Président français d'alors François Hollande. Son objet était d'étudier le potentiel économique de la francophonie dans le but de son exploitation optimale par la France⁴. Afin de donner une profondeur historique à l'analyse de ce texte, nous le lirons en nous référant au discours de Jules Ferry sur l'expansion coloniale de la France. Nous pensons ainsi mettre à jour entre ces deux textes éloignés l'un de l'autre de plus d'un siècle, *ceteris paribus*, la continuité logique inhérente à tout Etat-Nation qui est la tendance à la maximisation de ses intérêts propres et la recherche de positions de prestige ; laquelle tendance n'hésite pas à instrumentaliser la langue et le développement comme vecteur de puissance dans la poursuite de ses fins.

4 La première phrase du rapport est la suivante : « Le potentiel économique de la francophonie est énorme et insuffisamment exploité par la France ».

LE DISCOURS OFFICIEL DE L'OIF : *LA LANGUE FRANÇAISE POUR SE DEVELOPPER. SE DEVELOPPER POUR DEVELOPPER LA LANGUE FRANÇAISE*

L'expression, en italiques, laisse transparaître la dialectique ambiguë qui se noue au creux du discours de l'OIF. Comme nous le soulignons tantôt, l'organisation a été créée en 1970 dans le but explicite de promouvoir la langue française. Parmi ces pères fondateurs, on retrouve avant tout le Président-Poète et négritudien⁵ L.S. Senghor⁶ (Michaëlle Jean, 2017). On peut dire de la démarche qui a été la sienne et à laquelle ont participé bon nombre de femmes et d'hommes politiques de l'époque, qu'il s'agissait de dresser un autel institutionnel à la gloire de la langue française mais aussi de concevoir un pendant francophone au Commonwealth (Lavodrama, 2007). Mais très tôt, s'est imposée à cette sorte de panégyrique, la question du développement. La Déclaration de la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement francophones, tenue à Québec en 1987, défendait la nécessité de : « *relever ensemble les grands défis de développement et de modernisations* ».

Dès lors, les deux grands axes autour desquels la logique actuelle de la Francophonie s'est construite sont posés. Le premier axe, qu'on peut qualifier d'originaire ou de constitutif est la promotion de la langue française, quant au second, il consiste à poursuivre le développement des Etats membres appartenant au Tiers-Monde ; lesquels sont par ailleurs, presque tous africains et des ex-colonies françaises. Aux prises avec ces deux axes, l'OIF va tenter d'impulser entre eux une dynamique circulaire. En attelant l'un à l'autre, il s'agit de créer un effet vertueux de telle sorte que les avancées de l'une des causes servent la seconde. Ainsi donc, la langue française se mettrait au service du développement et le développement à son tour favoriserait le rayonnement de la langue française ; mais ce postulat ne fonctionne pas que dans un sens univoque, on pourrait aussi soutenir que le développement du français nourrit le développement des Etats membres. Aucun des deux axes ne possède de primauté en matière d'impulsion. Il s'agit d'une vue de l'esprit dans laquelle tout se passe comme si les objectifs se coconstruisaient.

Deux questions se posent donc : 1) *comment selon la Francophonie, la promotion du français sert le développement des Etats membres ?* et la subséquente 2) *comment ce développement sert la promotion du français ?*

On verra qu'en répondant à ces deux questions, on recoupera analytiquement la construction de la Francophonie en tant qu'objet et discours qui prétend à la cohérence

5 Sur le déni d'émancipation que représente la Négritude de Senghor, on peut lire le philosophe camerounais Towa Marcien (Towa, 1971) ou encore le penseur béninois althussérien Adotevi Stanislas Spero (Adotevi, 1998)

6 Dans un discours prononcé à Dakar, la précédente Secrétaire Générale de l'OIF parlait de Senghor et de la Francophonie en ces termes : « [...] , *Je ne peux m'empêcher de penser, en cet instant, également, au poète-Président, au père fondateur, visionnaire, Léopold Sédar Senghor qui [...], a si généreusement offert au monde, voilà presque cinquante ans, un idéal lumineux [la Francophonie], qui trouve aujourd'hui, plus encore, toute sa raison d'être.* »

et à l'unité.

La réponse à la première des deux questions se conçoit en deux volets selon l'organisation, un volet politique et un autre économique. Politiquement, il convient d'établir *la démocratie* comme règle primale de fonctionnement. La Déclaration de Bamako, adoptée le 3 Novembre 2000 va jusqu'à affirmer que : « [...] *Francophonie et démocratie sont indissociables : il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits* ». Les implications que recouvre ce passage sont importantes. Pour les saisir pleinement, il faut avoir à l'esprit l'usage métonymique abondamment fait du terme « *Francophonie* ». Tantôt utilisé pour désigner l'OIF et sa géographie, il est aussi le véhicule qui permet d'exprimer des valeurs prétendument intrinsèques à la langue française. En tant que tel, la Francophonie remplit une fonction idéale, l'institution incarne les valeurs qui sont déposées par le sens commun dans la langue française. Ainsi par association de pensée, la concaténation qu'elle forme (*valeur(s) – Idée – géographie – institution – projet*) devient une stricte équivalence de la démocratie. L'OIF ne fait pas que promouvoir cette dernière ; dans son essence profonde, il y aurait comme une affinité élective qui fait d'eux des proches parents⁷. C'est cette proximité génétique qui doit profiter aux Etats membres en quête de développement. Cette *appropriation de la démocratie* par l'OIF tente ainsi de se concevoir hors du temps, en faisant prévaloir une sorte de consubstantialité entre les deux termes. Il faut pourtant la replacer dans l'ambiance de la Chute du Mur de Berlin et l'engouement pour la démocratie que cet événement a créé. C'est cette *ambiance* que Foucault nomme les modalités d'énonciation du discours, lesquelles modalités sont presque toujours déterminées « *par une série de contingences historiques* » (Foucault, 2005). Ainsi, la croyance (feinte ou véridique) des dirigeants de l'OIF en cette proximité, fait de la Francophonie l'une des formes les plus singulières de l'« *universalisme démocratique* » (Rosanvallon, 2007).

A ce versant politique de la contribution de la langue française au développement des Etats membres répond un versant économique.

Le discours de l'OIF considère qu'il existe d'ores et déjà un espace économique francophone caractérisé par les flux de capitaux et de marchandises⁹. Loin de former une simple juxtaposition disparate dans le désordre de la mondialisation, ces flux seraient déterminés notamment par l'histoire et la langue. Etant donné qu'il nous revient de « *traiter les discours [...] comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont*

7 Il faut noter que cette affinité a également pour base la perception largement répandue d'identifier la France comme le pays des Droits de l'Homme. Entre cette proposition et celle qui reviendrait à dire *français, langue des Droits de l'Homme et de la démocratie*, il n'y a qu'un pas.

8 L'expression désigne la prétention à l'universalité du modèle de la démocratie représentative ; laquelle prétention est devenue davantage audible avec l'effondrement de l'alternative que représentait le Bloc de l'Est.

9 La stratégie économique de la Francophonie, « *De par son histoire et sa langue, l'espace francophone constitue déjà un espace de relations économiques et commerciales privilégiées* »

ils parlent » (Foucault, 2005), nous ne nous interrogerons pas ici sur la pertinence de considérer la langue comme un principe qui permet d'organiser ces flux en un espace économique normé.

Il nous est donné de constater que les Etats composant la Francophonie forment une mosaïque. Parmi eux, on compte des grandes puissances (France, Canada...) tandis que la plupart sont des pays en voie de développement voire des PMA (Niger, Djibouti...). Il s'en suit que les seules questions économiques traitées dans ledit espace économique sont afférentes aux difficultés économiques des pays pauvres. Tout comme le discours politique leur est uniquement adressé, il en va de même du discours économique. Ce discours est condensé dans un document intitulé *Stratégie économique pour la Francophonie*. Il nous apparaît pertinent de relever des incongruences dans ce document stratégique. Ce dernier repose sur deux axes majeurs : *la promotion d'une économie centrée sur l'Homme et le renforcement de l'espace francophone pour en faire un espace privilégié*. La réalisation de chacun de ces axes est conditionné à des sous-missions qui lui sont spécifiques. A titre d'exemple, pour arriver à une économie permettant l'épanouissement de l'être humain, il est demandé de « *développer une vision économique francophone* » ou encore de « *faire du français, un vecteur d'intégration et de croissances économiques* ». Rien n'est dit cependant sur les modalités par lesquels cette vision francophone participerait au mieux-être de l'individu. Quant à la manière dont il faudrait s'y prendre pour faire de l'espace francophone un espace privilégié, il s'agit principalement pour l'Organisation, d'investir dans l'éducation des jeunes francophones ainsi que des femmes, favoriser la mobilité internationale des investisseurs du Sud ou encore influencer sur la configuration des « *réseaux institutionnels ou professionnels* ». Comme on le voit, il n'y a pas forcément de rigueur entre l'articulation des grands axes et les sous-missions qui leur sont accolées. Le discours reste teinté d'idéologie, notamment celle de la Négritude qui attribue des vertus *magiques* au français et qui en font la nécessaire langue de la Modernité. Il importe cependant de faire des analyses sociologiques centrés sur les opérations de développement conçus avec ces *a priori* idéologiques pour étudier leur implémentation et leur éventuel réappropriation par les populations.

Nous avons ébauché en ces quelques lignes l'arrière-pensée qui préside au discours de la Francophonie sur le développement, dans ses dimensions politique et économique. La finalité de ce développement reste toutefois de rétro-alimenter l'influence de la langue française au niveau international. L'OIF perçoit en effet notre monde contemporain comme une époque particulièrement marquée par une guerre des langues. L'hégémonie de l'anglais est tantôt mal vécue par les officiels de l'Organisation, tantôt fatalement acceptée¹⁰(Boutros-Ghali, 2004). D'où le fait que la promotion de la langue française

10 Lorsqu'on lui pose la question suivante dans la référence citée : « *La Francophonie peut-elle réussir à relativiser le monopole de la rationalité anglo-saxonne dans la globalisation économique ?* », Boutros Boutros Ghali, premier Secrétaire Générale de l'OIF répond : « *Sincèrement, je ne le crois pas, et ce dans la mesure où les principaux États membres de la Francophonie ont déjà adopté, volontairement ou contraints, cette rationalité anglo-saxonne dans la globalisation économique* ».

dont l'enjeu est de garantir à la langue une visibilité au plan international, passe par des méthodes modestes qui ne peuvent être amplifiées que par un poids économique accru de l'espace économique francophone. Ainsi, au nombre de ces méthodes modestes, on compte la représentation de l'OIF au sein de grandes organisations internationales comme l'ONU, l'Union Européenne ou l'Union Africaine. L'OIF y milite pour la rédaction de documents officiels en Français ou leur traduction systématique et elle appuie au sein de ses organisations, le point de vue de ses membres qu'elle considère exemplaire. S'installe ainsi une dynamique où le développement des membres sert l'influence de la langue et vice versa.

Au centre des procédés de l'OIF se trouvent la multilatéralité et la collégialité des décisions, mais le discours de l'organisation qu'il soit politique ou économique est essentiellement adressé aux Etats en développement. Tout se passe comme si au moment de retrouver les bénéficiaires de cette association de Francophones, les Etats riches en général et la France en particulier, disparaissaient. Dans la seconde partie de notre travail, nous montrerons par une analyse du rapport susmentionné, une potentielle surprésence de la France dans la Francophonie qui pourrait nier le caractère concerté des actions entreprises par l'organisation.

LA FRANCOPHONIE, UN OUTIL AU SERVICE DU CAPITALISME FRANÇAIS

Notre document de base pour cette partie de notre travail est le rapport intitulé « *Francophonie et Francophilie, moteurs de croissance durables* ». Commandé par le Président François Hollande en Avril 2014 dans le but de relancer la politique francophone de la France, le rapport est un condensé d'agrégats économiques, de données statistiques, de considérations sociologiques et de textes de diplomates. Il sera ci-après désigné par son nom usuel de *rapport Attali*, par antonomase de Jacques Attali haut-fonctionnaire chargé de l'enquête qui a conduit à sa rédaction. Ses deux autres autrices sont Adrienne Brotons et Angélique Delorme, toutes deux hauts fonctionnaires. Nous l'analyserons ici sous deux angles complémentaires, dans un premier temps nous le présenterons en insistant sur le fait que la Francophonie est envisagée comme une zone d'influence au service du capitalisme français ; dans un second temps nous montrerons que le rapport est globalement moulé dans un cadre de pensée culturaliste présentant de proches analogies au discours colonial et civilisationnel de Jules Ferry cité dans l'argument.

La visée du rapport est essentiellement prospective. Il s'agit, en émettant et analysant des hypothèses extrêmes et contraires, de forger des propositions qui conformeraient l'espace francophone à des prédispositions idoines pour le capital français. Trois temps forts, qui sont autant de chapitres, marquent le cheminement qui aboutit aux propositions.

Du premier chapitre auquel nous accolons délibérément l'introduction pour des raisons de commodité, nous pouvons ressortir trois idées importantes pour notre argumentation : 1) il existerait une *théorie économique des langues* ; 2) le terme de *francophilophonie* serait préférable à celui de *francophonie* ; 3) la langue française serait un facteur de croissance.

La théorie économique des langues part du postulat que la diffusion de la langue d'une nation conditionne favorablement sa balance commerciale, ainsi les espaces linguistiques ont irrémédiablement vocation à devenir des espaces économiques homogènes. Il s'en suit que les langues, par l'intermédiaire des organisations internationales qui les *représentent*, se livreraient entre elles des compétitions économiques et commerciales. Leurs frontières seraient de plus dans notre monde contemporain, les seules à être pertinentes, d'autant que l'appartenance identitaire qu'elles induisent, au contraire de celles qui lient à un Etat et/ou à une Nation seraient souples, malléables, *choisies* et donc conformes aux exigences d'une mondialisation dont le centre de gravité se veut être l'individu. Il reviendrait donc à la France, en assurant le leadership de la Francophonie de se servir du français pour « *retrouver [le] chemin de la croissance durable* » (Rapport Attali, 2014, p. 2). Cependant, les auteurs notent que l'influence de la France va au-delà des seuls Etats francophones, c'est-à-dire ceux où « *le français [est utilisé] comme langue maternelle, langue d'usage, langue administrative et/ou langue d'enseignement* » (Rapport Attali, 2014, p. 14) ; d'où la nécessité de forger le concept de *francophilophonie*. La Francophilophonie serait ainsi l'ensemble formé par « *les pays francophones, les pays francophiles¹¹ et les francophones et francophiles du reste du monde* » (Rapport Attali, 2014, p. 5)¹². C'est davantage sur cet ensemble de Francophilophonie que le rapport porte plutôt sur celui, jugé trop étroit de Francophonie. On le voit donc, il s'agit d'une logique d'extension de sphère influence ou encore de *soft power* au moyen de la langue, dont la Francophonie, d'ores et déjà constitué et institué n'est que le noyau de départ. La langue française, ainsi instrumentalisée dans l'espace ébauché, serait pour les auteurs un *facteur de croissance*, qui se traduirait en termes de parts de marchés pour les entreprises françaises. Le rapport dégage ainsi une corrélation positive entre les parts d'exportations des entreprises françaises dans un pays donné et le nombre de francophones qui en sont citoyens. L'usage du droit civil d'inspiration française, presque toujours concomitant de la pratique de la langue offre également un cadre de référence aux investisseurs français dans la plupart des pays de la Francophonie.

La deuxième partie du rapport propose un tableau dystopique de ce que pourrait devenir Francophilophonie et Francophonie sans un engagement volontariste de l'Etat français. Là encore, nous relèverons trois aspects notables : 1) la minorisation du rôle de

11 Les pays francophiles sont, selon le rapport, ceux où « *moins de 20% de la population parle le français et où une partie des ressortissants a un intérêt pour la langue et la culture française* ». Cette définition très large permet de prendre en compte des Etats aux réalités très diverses allant à titre d'exemple du Viêt-Nam, où moins de 1% de la population parle le français à la Roumanie qui compte plus de 10% de locuteurs francophones.

12 La Francophilophonie, ainsi définie, rassemblerait près de 240 millions de personnes.

la France qui serait le facteur déclencheur, 2) les conséquences qui en découleraient pour la France et 3) les conséquences pour les autres Etats.

Les auteurs rangent l'édification d'une *Francophonie économique* de laquelle la France serait laissée de côté comme le premier cas de figure de « *risques d'un effondrement de la francophonie et de la francophilie économique d'ici à 2050* » (Rapport Attali, 2014, p. 55). Pourtant, aucun argument justifiant un tel raccourci n'est évoqué. Ils invitent ainsi à prendre au sérieux la concurrence des entreprises canadiennes et marocaines sur les marchés des Etats africains. La Francophonie, en tant qu'espace de concurrence économique dans lequel les entreprises françaises seraient à la marge est donc perçu comme une perversion du système qui ne peut que périr. Encore une fois, la Francophonie est envisagée comme une sphère d'influence devant fonctionner sans entraves au service du seul capitalisme français. Un autre facteur du déclassement de la France au sein de la Francophonie se mesurerait également par la relative absence des chaînes télévisées françaises sur le marché africain. A côté de ces facteurs que nous avons choisis de mettre en surbrillance, d'autres raisons évoquées de l'effondrement de la Francophonie, moins fantasques sont avancées, comme la réduction du nombre de locuteurs pour des raisons diverses. Les conséquences économiques qui en résulteraient pour la France seraient de divers ordres. D'abord, cela conduirait selon les auteurs à un affaissement de la sphère d'influence du droit continental français au profit de la *common law*, potentialisant ainsi les difficultés de pénétration des marchés africains, vécues par les entrepreneurs français. Un effet d'engrenage pourrait causer ainsi des destructions d'emplois en France de l'ordre d'un demi-million de postes à l'horizon 2050. Le tourisme en France pourrait également être affecté. Si les auteurs estiment que ces projections de mauvaises performances de l'économie française auraient à leur tour des répercussions sur les autres Etats francophones, ils n'explicitent guère leurs raisonnements. Ils se contentent d'évoquer l'insécurité juridique que ferait planer sur le monde des affaires en Afrique, l'avancée du droit contractuel tiré de la *common law*. Ils écrivent :

« ce droit étant jurisprudentiel, son bon fonctionnement requiert l'existence d'une justice efficace et d'une jurisprudence abondante, permettant aux avocats d'assurer une certaine sécurité juridique aux entreprises. En l'absence de tels prérequis, l'insécurité juridique pourrait désinviter les entreprises à investir dans ces pays. » (Rapport Attali, 2014, p. 60)

On peut pourtant rétorquer que les économies sub-sahariennes les plus dynamiques baignent dans un tel environnement juridique pour ne citer que l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya.

Le troisième chapitre fait l'hypothèse inverse d'une francophonie prospère. Trois éventualités enchâssées les unes aux autres sont évoquées. La première imagine une

Francophonie dont le nombre de locuteurs se porterait à 770 millions personnes en 2060. Cette croissance démographique stimulée principalement par le continent africain entraînerait mécaniquement la seconde éventualité qu'est la nécessité de se doter d'infrastructures à la dimension de cette croissance démographique. Conformément à la théorie économique des langues, les entreprises françaises bénéficieraient en priorité d'une telle demande. Il en va de même de la troisième éventualité que serait la demande de ces Etats en nouvelles technologies, notamment en téléphonie mobile.

On le voit donc la Francophonie ainsi projetée produit un effet qui contraste avec les vœux de multilatéralité de l'OIF. Il s'agit principalement de se tailler un outil dimensionné aux ambitions d'une gloire nationale et d'un capitalisme patriotique. Nous traiterons dans les lignes qui suivent, sinon d'une parenté génétique entre le discours colonial et le discours français sur la Francophilophonie, du moins de résonnances et d'accointances qui ne peuvent que laisser songeurs face aux finalités de l'OIF.

Le 28 Juillet 1885, Jules Ferry Président du Conseil sous la Troisième république, défend à l'Assemblée nationale sa politique d'expansion coloniale. Cette dernière se justifie selon lui par « *trois ordres d'idées ; [par] des idées économiques, [...] des idées de civilisation de la plus haute portée et [...] des idées d'ordre politique et patriotique* » (Ferry, 1885). Les idées économiques se résument selon lui à la recherche de débouchés pour l'industrie française. Il affirme :

« [...] *est-ce que c'est une vue d'avenir, ou bien n'est-ce pas un besoin pressant, et on peut dire le cri de notre population industrielle ? [...] Oui, ce qui manque à notre grande industrie, que les traités de 1860 ont irrévocablement dirigé dans la voie de l'exportation, ce qui lui manque de plus en plus ce sont les débouchés* » (Ferry, 1885)

S'il n'y a pas davantage de nécessité¹³ à souligner ici le parallélisme ou l'identité des situations, entre d'une part une France coloniale qui promeut par la force une certaine vision du libre-échange (Maddison, 2006) et une France post-coloniale dont l'objectif est d'obtenir une rente de situation au moyen de sa langue et de sa culture, il est important de se pencher sur une notion au centre du rapport Attali qu'est l'*altruisme rationnel*. Marotte de Jacques Attali, le concept tiré de la philosophie de Spinoza, nous enjoint de nous consacrer au bien-être d'autrui (qu'il s'agisse des populations du Sud ou des générations futures) au nom de notre propre bien-être. En cela, il se distingue assez mal de concepts ayant davantage d'épaisseurs et étant plus établis dans le champ universitaire comme le développement durable. Appliqué dans le cadre de la Francophonie, cela revient à dire que « *l'accélération du développement économique de ces pays est dans l'intérêt de la France* » (Rapport Attali, 2014, p. 69) or la réciproque envisagée par l'Etat français qui revient à continger l'ouverture de ces pays à la mondialisation par le biais d'organisations comme l'OIF n'est pas nécessairement dans l'intérêt du développement de ces Etats.

Le second ordre d'idées dans la justification de l'expansion coloniale de Jules Ferry

13 « *Interpretatio cessat in claris* » disent les juristes.

se trouve être « le côté humanitaire et civilisateur de la question ». La défense de ces idées le conduit à exposer nombre d'arguments racistes. Il dit en effet qu' « *il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures [...] je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, avec grandeur et honnêteté, de ce devoir supérieur de civilisation* » (Ferry, 1885). Si on peut se féliciter que l'évolution des mentalités ait annihilé toute expression de ce genre d'idées dans le débat public et qu'une organisation comme l'OIF ne saurait s'en prévaloir, il faut néanmoins insister sur le fait qu'en matière de colonisation, les pulsions raciales forment le complexe psychologique qui précède et sur lequel se bâtissent les fantasmes de grandeur (Mbembe, 2013) (Fanon, 2009). Or ces fantasmes de grandeur sont matérialisés dans le troisième ordre d'idées de Jules Ferry et sont à peine voilées dans le rapport Attali. Jules Ferry déclare qu' :

« Il est ensuite arrivé à un troisième, plus délicat, plus grave, et sur lequel je vous demande la permission de m'expliquer en toute franchise. C'est le côté politique de la question... Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent ; ce n'est pas « par le rayonnement des institutions » [...] Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer [...] Il faut que notre pays se mette en mesure de faire ce que font tous les autres, et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mobile général qui emporte à l'heure qu'il est toutes les puissances européennes, il faut qu'il en prenne son parti, autrement il arrivera ». (Ferry, 1885)

Quant au rapport Attali, en partant du postulat que la Francophonie « *repose sur un sentiment identitaire puissant* » (Rapport Attali, 2014, p. 14), que les langues façonnent des espaces économiques homogènes qui s'affrontent et que la France se doit de demeurer le centre de cette Francophonie, il tombe dans un essentialisme culturel et linguistique qui se distingue à peine du *Choc des civilisations* de Huntington, le parangon de l'essentialisme culturel en sciences sociales. Et tout comme l'un écrit pour asseoir l'hégémonie américaine, l'autre est écrit pour construire une prépotence française.

C'est ainsi que soupçonnant ces liaisons dangereuses, des auteurs africains et français se sont insurgés contre la Francophonie et l'OIF. Achille Mbembe et Alain Mabanckou, dans un billet publié dans *Le nouvel Observateur* en date du 12 Février 2018 écrivent que :

« De fait, à l'origine, la francophonie se veut l'équivalent linguistique du pouvoir du sabre. Elle est, pour reprendre une vieille formule, un « appareil idéologique » à part entière

de l'impérialisme français. À ce titre, elle a pour fonction l'utilisation de la langue coloniale dans le but d'imposer la loi d'un pouvoir sans autorité à des peuples vaincu militairement » (Mabanckou et Mbembe, 2018)

Guy Ossito Midiohoun, professeur de littérature comparée à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin a des mots à peine moins durs envers la Francophonie :

« Si la France, qui s'est toujours crue, nous dit Guy Hocquenghem, « le centre légitime de l'univers », découvre avec amertume que certaines nations métèques moins méritantes lui ont volé la première place dans le monde et décide de se battre pour préserver son prestige, est-ce vraiment notre affaire ? Célébrer les blandices et les délices de la francophonie pour contenir le déferlement de l'anglais, est-ce vraiment ce qui doit mobiliser aujourd'hui nos énergies ? » (Ossito, 2000)

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre raisonnement. Ce dernier a été construit dans une matrice foucauldienne d'analyse de discours qui a conduit dans un premier temps à déconstruire le discours officiel de l'Organisation internationale de la Francophonie en montrant que ce discours avait deux principaux axes, l'un politique et l'autre économique. Ces deux axes ayant le but de s'adresser uniquement aux pays francophones du Sud et qu'ils relevaient d'une idéologie imparfaitement décolonisée, notamment celle de la Négritude. En tant que tel, malgré l'apparent multilatéralisme¹⁴ de l'institution, l'OIF occupe une fonction énonciative particulière qui a le mérite de faire parler la France tout en la faisant disparaître, mais surtout qui permet de récolter l'assentiment des pays du Sud avant même que cette parole n'ait été prononcée. On pourrait arguer contre nos propos, que pour les pays du Sud, il s'agit également d'une instance de marchandage leur permettant d'obtenir des projets de développement dans divers domaines, mais alors il faudrait conclure avec nous que l'OIF s'inscrit dans un dispositif néocolonial où le donner et le recevoir sont nécessairement le fait d'un échange inégal. C'est cette volonté de dominer à peine dissimulée par l'État français que nous avons voulu relever dans notre seconde partie, le tout étant de montrer en opposant et comparant les deux, une disjonction manifeste entre le discours de l'État français et celui de l'OIF. C'est de cette disjonction que découle l'instrumentalisation du discours de la l'OIF par l'État français,

14 Ce multilatéralisme n'est vraiment qu'apparent. A titre d'exemple, nombre d'analystes et de commentateurs ont considéré qu'au travers de l'élection de Mme Louise Mushikiwabo au dernier Sommet de la Francophonie à Erevan en Arménie, c'est la volonté de la France qui s'est manifestée. (N'Guembo, 2018)

qui faut-il le rappeler en est le principal contributeur (Montenay, 2011).

Il importe donc pour les Etats du Sud – notamment africains francophones, puisqu'ils constituent le gros de l'équipée francophone – de repenser leurs loyautés. On peut aisément imaginer les contradictions et les frictions du discours francophone à d'autres types de discours qui prétendent participer aux émancipations africaines. Christophe Premat, chercheur à l'Université de Stockholm souligne les antagonismes, tant géopolitiques que culturels, que le discours francophone actuel entretient avec le discours panafricain en particulier (Primat, 2018). La lecture de ce travail suscite inévitablement un certain type de questions. *Au nom de quoi, un Etat africain francophone devrait-il a priori davantage de solidarité à un autre Etat africain francophone plutôt qu'à un Etat africain arabophone, anglophone ou autre ? Mieux encore, la logique de hiérarchisation des loyautés au sein de l'OIF ne commanderait-elle pas à un tel Etat de s'aligner a priori sur les positions de l'Etat français si celles-ci parvenaient à diverger des intérêts d'un Etat africain francophone tiers ?*

Comme toutes les questions relatives au post-colonialisme, celles afférentes au développement par et au sein de la Francophonie nous amènent à nous poser des questions de divers ordres, qu'il s'agisse d'économie, de géopolitique, de droit ou tout simplement d'émancipation et de moral. Ces raisonnements ont voulu participer à leur manière à ce débat en pointant du doigt la relative vacuité de la parole de l'OIF et surtout le potentiel d'aliénation qu'elle charrie avec elle.

Bibliographie

Textes juridiques

Convention portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, (20 Mars 1970 <https://www.francophonie.org/IMG/pdf/acct-textes-fondamentaux-1970-convention-et-charte-3.pdf>)

Déclaration de Bamako, (3 Novembre 2002 https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_Bamako_2000_modif_02122011.pdf)

Déclaration de Québec, (2,3 et 4 Septembre)

Documents administratifs

Attali, J., Brotons, A. et Delorme, A. (2014 août). La Francophonie et la Francophilie, moteurs de croissance durable. <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000511.pdf>

Ouvrages académiques

Adotevi, S. S. K. (1998). *Négritude et négrologues*. Paris : Le Castor astral.

Fanon, F. (2009). *Peau noire masques blancs*. (26). Paris : Éd. du Seuil.

Foucault, M. (2005). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.

Huntington, S. P. (2007). *Le choc des civilisations*. Paris : Odile Jacob.

Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*. Paris : La Découverte.

Revel, J. (2009). *Le vocabulaire de Foucault*. Paris : Ellipses.

Towa, M. (1971). *Léopold Sédar Senghor, négritude ou servitude ?* Yaoundé : Clé.

Articles académiques

Boutros-Ghali, B. (2004). D'une mondialisation à l'autre. *Hermès, La Revue*, n° 40(3), 235-237.

Lavodrama, P. (2007). Senghor et la réinvention du concept de francophonie. *Les Temps Modernes*, 645-646(4), 178-236.

Maddison, A. (2006, 1 juin). La Chine dans l'économie mondiale de 1300 à 2030. *Outre-Terre*, no 15(2), 89-104.

Montenay, Y. (2011). L'action de la France aujourd'hui. *Les Cahiers de l'Orient*, N° 103(3), 93-97.

Ossito, G. (2000 juin). Savoir et aliénation en francophonie. *Mots pluriels*, 14.

Primat, C. (2018). Pour une généalogie critique de la Francophonie. *Stockholm Studies in Romance Languages*.

Rosanvallon, P. (2007, 17 décembre). L'universalisme démocratique : histoire et problèmes. *La Vie des idées*.

Articles de presse

Mabanckou et Mbembe, « le français, notre bien commun ? », *Bibliobs* (12 Février 2018) <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20180211.OBS2020/le-francais-notre-bien-commun-par-alain-mabanckou-et-achille-mbembe.html>

N'Guembo, « Pourquoi Emmanuel Macron tient-il à Louise Mushikiwabo ? », *leDroit* (4 Octobre 2018) <https://www.ledroit.com/opinions/votre-opinion/pourquoi-emmanuel-macron-tient-il-a-louise-mushikiwabo--89f5284364c475d4df47a32fbca228d1>

Allocutions et discours

Michaëlle Jean, allocution, présentée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 14 Octobre 2017 [non publiée], en ligne : <https://www.francophonie.org/Discours-SG-UCAD-honoris-causa-48204.html>

Jules Ferry, Les fondements de la politique coloniale, prononcé à l'Assemblée Nationale française, 28 Juillet 1885 [non publié], en ligne : <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/jules-ferry-28-juillet-1885>